

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.

Présents : MM Thierry CORNIOT, Michèle SELLIER, Chantal RELTIENNE, Bernard GUIMBERT, Marc SEGRETIN, Daniel HENRY, Gwenaëlle DANCIN, Sylvia TISON, Pascal BINARD, Reynald CHALMEAU, Florence HAULTCOEUR, Isabelle FERREIRA DE LIMA

Absents excusés :

Chantal GUIDEZ donne procuration à Michèle SELLIER

Nicolas DUMONT donne procuration à Sylvia TISON

Michel CAGNAT

Patrick MEURANT

Annabel SCHROEDER,

Absent(s) : Jean-Claude MARTIN

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1 -Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 31 juillet 2025 :

N° DEL 2025_05_01

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Madame Chantal RELTIENNE secrétaire de séance et approuve le compte rendu de la séance du 31 juillet 2025.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

2- Réhabilitation de la place Colbert :

N° DEL 2025_05_02

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la place Colbert est de plus en plus dégradée. Les pavés actuels se décèlent et des trous se forment régulièrement et cela rend la place dangereuse. C'est pourquoi il est proposé de refaire cette place en la végétalisant et en récupérant les eaux de pluie.

3 solutions sont proposées par un bureau d'étude.

Solution 1 : garder l'aspect actuel et remonter la place afin que tout soit de niveau et plat.

Agrandir les places de stationnement afin de permettre une ouverture plus facile. 16 places de stationnements avec un arbre au centre de la place. Les places seront perméables afin de récupérer l'eau de pluie et les eaux de toitures afin d'éviter d'envoyer les eaux dans le réseau. Des places PMR et un cheminement est prévu afin de permettre aux personnes en mobilité réduite de circuler plus facilement.

Solution 2 : remonter la place afin que tout soit de niveau et plat. Agrandir les places de stationnement afin de permettre une ouverture plus facile. 15 places de stationnements avec un arbre au centre de la place. Les places seront perméables afin de récupérer l'eau de pluie et les eaux de toitures afin d'éviter d'envoyer les eaux dans le réseau. La place sera de forme circulaire et aura un mur végétalisé.

Des places PMR et un cheminement est prévu afin de permettre aux personnes en mobilité réduite de circuler plus facilement.

Solution 3 : 14 places de stationnement. Les places seront perméables afin de récupérer l'eau de pluie et les eaux de toitures afin d'éviter d'envoyer les eaux dans le réseau. La place aura un mur végétalisé. Une estrade intégrée aux marches est prévue.

Des places PMR et un cheminement est prévu afin de permettre aux personnes en mobilité réduite de circuler plus facilement.

Après avoir entendu les différentes propositions proposées, le conseil municipal délibère et vote :

Solution 1 : 0 voix

Solution 2 : 8 voix

Solution 3 : 4 voix

Abstention : 2

La proposition retenue est donc la proposition numéro 2.

Isabelle FERREIRA DE LIMA informe le conseil municipal qu'il faudrait refaire également la cour de la mairie pour avoir un accès PMR.

Pascal BINARD informe le conseil municipal qu'il faudrait en profiter pour installer une borne de recharge.

Isabelle FERREIRA DE LIMA demande si le mur inox ne sera pas éblouissant. Non il n'y aura pas de soleil direct car il sera orienté côté nord.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

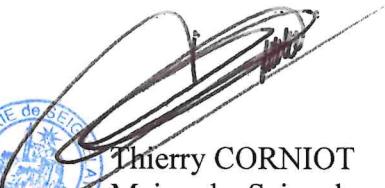
Récapitulatif des délibérations prises lors de la réunion du 24 septembre 2025.

Numéro	Objet	Décision
2025_05_01	Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 18 décembre 2024	Approuvée
2025_05_02	Réhabilitation de la place Colbert	Approuvée

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20h00

Chantal RELTIENNE
Secrétaire de séance



Thierry CORNIOT
Maire de Seignelay



